

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

COMITÉ D'HYGIENE ET DE SECURITE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2012

LISTE DES PARTICIPANTS :

Représentants de la collectivité :

Titulaires :

Mme Michèle SABBAN	Vice-présidente chargée du Personnel de l'Administration générale et des Marchés publics
M. Jean-Michel THORNARY	Directeur général des services
M. Michel PRUD'HOMME	Directeur général adjoint des services chargé de l'Unité « Personnel et ressources humaines »
M. Daniel DAEHN	Directeur général adjoint des services chargé de l'Unité « Patrimoine et moyens généraux »
M. Jean-Claude GAILLOT	Directeur général adjoint des services chargé de l'Unité « Aménagement durable »

Suppléants :

M. Jean-Philippe DAVIAUD	Conseiller régional
Mme Fleur JOURDAN	Directrice générale adjointe des services chargée de l'Unité « Affaires juridiques, marchés, qualité »
Mme Gaëlle CORNEN	Directrice déléguée au personnel et ressources humaines au sein de l'Unité « Personnel et ressources humaines »
Mme Caroline GODINOT	Sous-directrice chargée de la GRH des lycées au sein de l'Unité « Personnel et ressources humaines »

Représentants des organisations syndicales :

Syndicat des personnels Force Ouvrière de la Région d'Ile-de-France

Titulaires :

M. Jean-Claude ANGOL
Mme Iréné BONIFACE
M. Patrick CAUNET
M. Jean-Claude LAËNS

Suppléante :

Mme LAWSON Nadou

Syndicat des personnels du Conseil régional d'Ile-de-France – Confédération générale du travail (SPERCRIF – CGT)

Titulaire :

M. Dominique MARE
M. Maurice DEMONLIS

Suppléante :

Mme Elizabeth MAZALTOV

Syndicat des services publics parisiens – Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Suppléant :

M. Harry MOL

Fédération des syndicats solidaires, unitaires, démocratiques (SUD EDUCATION°)

Titulaire :

Mme Mirella NAL

Suppléante :

Mme Fabienne PAIRE

Membres indépendants

Suppléants :

Mme Fanny ROUSSEAU-MOUSSET
Marc MICHAUD

Membre de droit :

M. Dominique GRASSIN Médecin de prévention

Experts des représentants de la collectivité :

M. Pierre BROSSARD Conseiller technique au cabinet du président du conseil régional chargé de l'administration, du personnel et des moyens généraux

Mme Isabelle MOREL Sous-directrice de l'action sociale au sein de l'Unité « Personnel et ressources humaines »

M. Olivier RIDEL Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité (ACMO)

Expert du syndicat Force ouvrière :

M. Jacques DUFRESNE

Secrétariat :

M. Amadou FALL, Sous-directeur chargé du dialogue social

Ordre du jour

Point Unique : Examen de la situation d'un agent des Lycées à la suite d'un événement grave.

La séance est ouverte par Madame la Présidente à 9h30.

Mme la Présidente - Mesdames et Messieurs, nous allons ouvrir ce Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) extraordinaire qui a été convoqué suite au décès d'un agent de l'EREA Alexandre Dumas dans le quinzième arrondissement de Paris. J'ai pris en considération la demande d'intervention qui a été faite par certains de vos collègues, néanmoins, à titre liminaire, je souhaiterais exposer la situation qui nous a conduits à réunir ce CHS aujourd'hui.

Selon les premiers éléments recueillis par les services, M. Pierre CHEMIN, né le 11 juillet 1961, Agent technique territorial des établissements d'enseignement (ATTEE), avait intégré les services de la Région depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le 14 mars 2012, vers 14 heures, son absence avait été constatée lors d'un rendez-vous prévu avec une entreprise extérieure. Ses collègues ont tenté de le joindre en vain, l'atelier était fermé à clé et les lumières éteintes. La gestionnaire et le proviseur sont rentrés dans l'établissement en fin de journée. Constatant son absence, ils ont tenté et réussi à casser la porte de l'atelier et voyant du sang sur le sol, ils ont appelé la police et les pompiers, qui ont confirmé le suicide.

M. Pierre CHEMIN, présent dans l'établissement depuis 28 ans, était bien intégré au sein de la petite équipe technique composée d'une dizaine d'agents et son professionnalisme était reconnu par tous. Il avait exprimé aux agents de l'antenne sa satisfaction d'être affecté au sein de cet EREA où il se sentait utile. Il avait fait l'objet d'un suivi médical en 2010 et devait être convoqué pour une visite médicale en mai 2012. Le médecin avait indiqué sur sa fiche d'aptitude, « à convoquer à la demande ». Cependant, ni l'agent ni la gestionnaire n'avaient effectué de signalement particulier.

Après l'annonce du décès de M. Pierre CHEMIN, le lycée a mis en place avec le Rectorat une cellule psychologique associant dès le jeudi 15 mars l'ensemble des agents. À la demande de la Région, les agents de l'antenne RH sud-ouest (responsable, médecin et assistante sociale) se sont rendus avec la sous-directrice chargée de la gestion des ressources humaines des lycées au sein de l'établissement, vendredi 16 mars, pour assurer les agents du soutien de la Région et les écouter ainsi que la gestionnaire et le proviseur sur les circonstances de ce suicide. Une psychologue est intervenue mardi 20 mars auprès de ses collègues.

Je vous rappelle de nouveau que le CHS institué à la Région n'est compétent que sur des questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans la collectivité. Ses membres bénéficient d'un droit d'accès aux locaux relevant de son aire de compétence géographique dans le cadre des missions qui lui sont confiées (Article 40-1 du Décret 85 603 du 10 juin 1985), en l'occurrence les services du siège. S'agissant des EPLE, l'article R421-10 du Code de l'éducation dispose que le chef d'établissement, en sa qualité de représentant de l'État, prend toute disposition utile pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte de l'établissement ainsi que l'hygiène et la sécurité. Il est notamment garant de l'ordre public ; il assure la prévention des risques concernant l'hygiène et la sécurité dans son établissement.

Par conséquent, seul le chef d'établissement a la compétence et la responsabilité de mettre en place les mesures adéquates en matière d'hygiène et de sécurité. Dès lors, le CHS de la Région – collectivité de rattachement – n'a pas compétence pour intervenir dans les EPLE.

Pour autant, s'agissant d'un agent de la Région, j'ai demandé d'une part au chef d'établissement – premier responsable de la sécurité et de la santé du personnel au sein de l'établissement – de bien vouloir me transmettre, dans le cadre de l'enquête administrative diligentée par la Région, un rapport circonstancié concernant cet événement grave. D'autre part, je l'ai invité à saisir pour avis la Commission d'hygiène et sécurité de l'EPL. Bien entendu, Mesdames et Messieurs, l'ensemble de ces informations seront communiquées pour information aux membres du CHS.

Voilà ce que je souhaitais vous indiquer en introduction de ce CHS extraordinaire. Il est certain qu'il s'agit d'une situation particulière sur laquelle la Région a toujours été très attentive.

Je commencerais par donner la parole aux représentants syndicaux qui le souhaitent. Ensuite, interviendront les représentants de l'administration (le DRH et le DGS) ainsi que le médecin de prévention.

Monsieur CAUNET, je vous donne la parole.

Patrick CAUNET- Mesdames et Messieurs les élus, Madame la présidente, les drames vécus au siège et dans les lycées ne sont pas le fruit du hasard. De nouveau un CHS extraordinaire est organisé. Nous le regrettons vivement car être réunis ce jour, c'est constater, de nouveau, qu'un de nos collègues fragilisé, déstabilisé, en perte de confiance, est passé à l'acte. Amer et dramatique constat. Constat irrecevable. À FO, nous partageons et vivons comme vous tous ici présents difficilement cette situation où des agents craquent. Une telle situation est inacceptable. L'heure est au recueillement, au constat, mais est aussi à une véritable réflexion sur les actions à mener pour endiguer ces phénomènes.

Les agents régionaux du siège comme des lycées vivent mal la dégradation de leurs conditions de travail et les plus fragiles craquent. Il est urgent et indispensable de remettre « l'humain » au cœur de nos métiers et de notre vie professionnelle. Nous sommes des êtres humains à part entière et nous nous refusons de devenir des robots dociles qui se doivent de tout accepter sans broncher. Madame SABBAN, Madame la présidente, réagissez ! Réagissons toutes et tous ! Il est urgent d'endiguer les dérives sociales et humaines graves qui existent au sein de notre institution. Des axes d'action il y en a. FO vous en a proposés lors du dernier CHS, comme : la mise en place d'un service RH vie et santé au travail ; un médiateur ; une cellule de veille organisation et vie au travail ; des chartes professionnelles ciblées ou encore de nouvelles pratiques managériales. Aujourd'hui, nous proposons un plan d'action, une mise en œuvre concrète et immédiate. Nous vous proposons aussi l'intervention de notre expert quand vous le souhaiterez. Nous comptons sur vous, Madame la présidente, sur la réactivité de vos services et aussi sur celle de tous nos collègues ici présents. Merci de votre écoute.

Mme La Présidente- Je vous remercie pour votre intervention. Je souhaitais indiquer que depuis l'arrivée des agents lycées nous essayons d'être présents au plus près des agents par l'intermédiaire des antennes RH des Unités territoriales. A cet égard, nous avons attaché une attention particulière à la santé des agents avec, notamment, la mise en place d'une cellule santé. Nous ferons davantage si c'est nécessaire.

Je prends en considération votre demande de constituer une cellule d'écoute. Toutefois, pour mettre en place cette cellule, les événements évoqués, notamment ce jour, doivent avoir un lien avec l'environnement professionnel.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que certains agents de la Région qui ont fait l'objet d'incidents quant à leurs conditions de travail, ont été pris en main par l'administration et par les organisations syndicales. La difficulté de ce genre de situation est que, pour d'autres agents, l'autorité territoriale n'en a connaissance que lorsqu'ils passent à l'acte. C'est à ce moment que nous prenons réellement la mesure de leur situation personnelle. En effet, chaque personne est différente et ne s'exprime pas de la même manière. Certaines personnes ne parlent pas et se renferment. J'ai observé à plusieurs reprises ce phénomène.

Néanmoins, je prends en considération vos remarques. Vous avez aussi évoqué la pratique managériale mais comme vous le savez, à ce sujet une grande réforme est envisagée. Des propositions sont à l'étude. Le président est très sensible à ce sujet. Je vous remercie de votre déclaration. Madame ROUSSEAU, vous avez la parole.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Madame la présidente, Mesdames, Messieurs. Bien évidemment, nous sommes atterrés de voir, qu'encore, une tentative et un suicide aient réussi, c'est horrible. Nous savons qu'il y a des soucis dans les lycées et que les agents restent sans réponse. Je parle particulièrement de M. Gabriel MARTINELLI, qui a fait une tentative de suicide en juin 2011, suite à une demande de reconversion laissée sans réponse et du décès de M. Brice COLLOMB pour lequel nous demandons le réexamen de la situation suite à un nouvel élément.

Mme La Présidente- Madame Fanny ROUSSEAU-MOUSSET, je vous en prie.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- ... C'est sur son temps de travail que l'agent s'est donné la mort alors que vous disiez non...

Mme La Présidente – Madame ROUSSEAU-MOUSSET, ne donnez pas une image médiocre de votre organisation syndicale.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- C'est vous qui donnez une mauvaise image en ne répondant pas aux agents qui en arrivent à des extrémités horribles.

Mme La Présidente- Je vous rappelle que nous avons réuni le présent CHS dans le cadre d'un dossier précis. Si vous souhaitez faire une demande de réunion du CHS pour d'autres dossiers, vous devez solliciter l'administration par écrit. Toutefois, vous savez, il me semble que « trop de courriers, tuent les courriers ».

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Mais ça tue les agents, Madame la présidente.

Michel PRUD'HOMME - Votre conduite est inacceptable. On vous interpelle. Ecoutez.

Mme La Présidente - Votre conduite est inacceptable.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET - N'essayez pas de m'intimider. Les agents vous écrivent. Vous ne répondez pas.

Michel PRUD'HOMME - Nous n'essayons pas de vous intimider. Néanmoins, vous avez, Madame, une tendance à stigmatiser en permanence l'administration.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Je ne stigmatise pas l'administration!

Michel PRUD'HOMME - Je vous en prie ! Vous utilisez la détresse des gens comme un fonds de commerce de votre action syndicale !

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- C'est scandaleux ! C'est scandaleux, Monsieur !

Michel PRUD'HOMME – Votre attitude est inacceptable et j'en appelle à la conscience des autres organisations syndicales.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Moi j'en appelle à la conscience des élus, pour qu'ils se rendent compte de la manière dont sont traités les représentants élus du CHS.

Michel PRUD'HOMME - Quand on est dans une démarche responsable, on ne peut pas mettre constamment à la vindicte des agents qui, au quotidien, ont la responsabilité d'autres agents !

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Mais enfin il n'y a pas de vindicte ! On est en CHS pour exprimer le malaise des agents des lycées.

Mme La Présidente – Je vous rappelle qu'il y a un ordre du jour et qu'il y a lieu de le respecter. Ainsi, je souhaiterais que nous évoquions la situation tragique qui fait l'objet de ce CHS.

Michel PRUD'HOMME- En effet, nous sommes réunis ce jour pour évoquer le cas de M. Pierre CHEMIN. Dès lors, nous nous attacherons à respecter l'ordre du jour.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Nous n'avons jamais reçu d'ordre du jour, Madame la Présidente.

Mme La Présidente- Je suis désolée mais l'intitulé du présent CHS extraordinaire détermine le contenu de ce dernier. Vous faites preuve d'une mauvaise foi.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Quand est-ce qu'on peut parler de ces gens, puisque vous ne répondez pas à nos courriers ?

Mme La Présidente- Je vous précise que nos services répondent à vos courriers.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Et les courriers des agents ?

Mme La Présidente- Madame Fanny ROUSSEAU-MOUSSET, si vous souhaitez évoquer d'autres points que celui inscrit à l'ordre du jour, nous vous demanderons de nous saisir officiellement par écrit. Aujourd'hui, je n'ai l'intention d'aborder que la situation de M. Pierre CHEMIN. Ainsi, si vous souhaitez intervenir à ce sujet, je vous en prie, vous pouvez prendre la parole.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Nous vous avons saisi pour M. Brice COLLOMB pour que ça soit mis à l'ordre du jour de ce CHS.

Mme La Présidente- Le souci est que vous vous servez du malheur des autres pour votre action syndicale.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Mais enfin Madame, vous ne pouvez dire des choses pareilles.

Mme La Présidente- Mais c'est le cas.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- C'est scandaleux. Je vous demande de vous excuser.

Mme La Présidente- Il n'y a pas lieu de le faire.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Nous sommes là pour défendre les agents. Les agents, je les ai en pleurs au téléphone, pas vous et vous ne lisez pas leurs courriers.

Mme La Présidente- De ce fait, vous pouvez nous en faire part.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Je suis désolée, je ne suis pas là pour me faire de la publicité mais juste pour défendre les intérêts des agents. Et quand ils en arrivent à se suicider sur leur lieu de travail, c'est qu'il y a quand même un gros problème !

Mme La Présidente- Y a-t-il d'autres demandes de parole sur le cas de M. CHEMIN ? Monsieur MARE, je vous en prie.

Dominique MARE- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la présidente, nous sommes effectivement dans le cadre de l'article 41 modifié par la loi du 5 juillet 2010. Le décret d'application stipule que les nouvelles missions du CHS sont d'application immédiate et ce, comme nous l'avons expliqué, depuis février 2012. Ainsi, en cas d'urgence un CHS doit être convoqué lorsqu'il s'agit d'un décès, d'un suicide sur le lieu ou sur son temps de travail.

Je rappelle d'ailleurs à ce sujet, que c'était à l'issue du dernier CTP que M. THORNARY avait fait état de ce drame. A ce titre, la CGT avait demandé et donc obtenu, ce dont nous vous remercions, ce CHS extraordinaire. Je pense que sur la souffrance au travail, il y a une véritable réflexion à engager. Nous avons un CHS le 30 mars prochain avec des points à l'ordre du jour qui sont sur l'analyse et le diagnostic relatif à l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux. Je pense qu'il y aura des choses à dire sur les cas que nous connaissons. Toutefois, je précise qu'aujourd'hui nous sommes dans le cadre de l'examen d'un point unique. Enfin, je tiens à indiquer que si nous demandons l'application de la loi lorsque nous nous exprimons, nous devons aussi nous l'appliquer à nous-mêmes dans les autres cas. Je vous remercie.

Mme La Présidente- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je souhaiterais que le médecin du service de médecine préventive, Monsieur GRASSIN responsable de l'antenne du secteur de Boulogne, puisse intervenir. Pourriez-vous nous communiquer des éléments d'information complémentaire concernant M. Pierre CHEMIN ? Je vous en prie.

Docteur GRASSIN - J'ai rencontré M. Pierre CHEMIN en 2009 et 2010. La dernière fois que je l'ai vu, en mai 2010, compte tenu de son état de santé et d'un certain nombre de critères, j'ai inscrit sur mon rapport « à revoir à la demande ». Je précise que lorsque je note « à revoir à la demande », cela signifie que la visite peut être demandée par l'intéressé, par le lycée mais aussi par l'antenne. Ceci donne à l'agent la possibilité d'être reçu quand il y a un problème.

Depuis sa dernière visite, il ne m'a pas été représenté. Il ne l'a pas demandé. Néanmoins, il était prévu que je le revois bientôt, comme je le fais régulièrement avec les autres agents.

Je souhaitais vous préciser que tous les référents de l'antenne sont très sensibles aux problèmes de souffrance et organisent mon planning en fonction de cela et essaient au maximum de me présenter l'agent concerné très rapidement, quitte à bousculer de temps en temps mon planning. Ils me donnent généralement tout le temps nécessaire, en me fixant deux créneaux de consultation, pour me permettre de voir l'agent plus longtemps. En règle générale l'agent va être reçu, avant ou après ou même les deux, par son référent et parfois aussi par le chef d'antenne. Il y a, donc, une réelle volonté de travailler en collaboration, pour le bien être des agents, même s'il n'est pas toujours

facile de gérer tous les problèmes. Je dois signaler que depuis le mois de septembre, à l'antenne de Boulogne, on m'a présenté beaucoup de cas pour lesquels il y avait un besoin d'écoute, de soutien. Il y a donc une réelle volonté de travailler ensemble pour le suivi de ces cas. Dans les autres antennes territoriales, je pense que c'est la même chose, avec des variantes en fonction des personnalités de chacun.

Mme La Présidente- Je vous remercie M.GRASSIN. Je laisse à présent la parole à Monsieur Michel PRUDHOMME qui souhaitait intervenir à ce sujet. Je vous en prie.

Michel PRUD'HOMME- Je vous remercie Madame la présidente. Je tenais aussi à faire l'écho de l'engagement des équipes et des responsables d'antennes face à ces situations délicates.

Précédemment, j'ai réagi, car je ne supporte plus que l'on mette en cause ce personnel dévoué. Les antennes sont elles-mêmes extrêmement affectées par ce comportement qui les stigmatise en permanence et qui laisse entendre, pour une absence de réponse au regard de la multitude des courriers que l'on reçoit, qu'on délaisse ce personnel. Nous donnons la priorité aux agents sur le terrain : présence des médecins, des assistantes sociales, des ergonomes... et lorsqu'on va dans les antennes, on constate que l'essentiel du débat tourne autour des personnels en difficulté.

A cet égard, je refuse et récuse la mise en cause systématique de l'UPRH, par une certaine organisation syndicale, et qui laisse peser, de façon scandaleusement inexacte, des responsabilités sur les « épaules » des responsables d'antenne et de l'UPRH. Je prends ce sujet extrêmement au sérieux. A ce titre, je remercie le docteur BERIOT et toutes les équipes (antennes territoriales, référents ressources humaines...) pour leur engagement pour prévenir ce mal qui aujourd'hui s'empare d'un certain nombre d'agents.

Mme La Présidente- Monsieur DEMONLIS, je vous en prie, vous avez la parole.

Maurice DEMONLIS- Madame la présidente, Messieurs, Mesdames. Je ne souhaite stigmatiser personne. D'ailleurs, j'ai noté une évolution de la part de notre hiérarchie en ce qui concerne les interventions demandées. Toutefois, ce n'est pas aussi rapide que l'on espérait. Les agents ne sont pas suffisamment écoutés dans l'enceinte même de l'établissement. En outre, les informations ne sont pas suffisamment relayées aux services de la Région. Il est vrai que la transmission de l'information peut prendre un certain temps. En effet, un certain nombre d'agents ont du mal à communiquer leur ressenti. Ainsi, si au sein de l'établissement il n'y pas de relais rapide de l'information, le temps que les choses se mettent en place, il peut se passer plein de choses. Et, c'est à ce sujet, que l'on désirerait qu'il y ait une évolution. Il conviendrait de mettre en œuvre une concertation plus rapprochée entre la hiérarchie de l'établissement et la Région, dans le but d'améliorer la situation.

Mme La Présidente- Monsieur CAUNET, je vous en prie, vous avez la parole.

Patrick CAUNET- Madame SABBAN, nous souhaiterions faire intervenir M. Jacques DUFRESNE en qualité d'expert, si vous l'autorisez.

Mme La Présidente- J'autorise l'intervention de Monsieur DUFRESNE.

Jacques DUFRESNE- Merci Madame la présidente et chers collègues. Merci de me donner la parole au nom de Force ouvrière. Je ne reviendrai pas sur l'intervention de notre collègue de Force ouvrière concernant ce CHS extraordinaire. Toutefois, à FO nous partageons, comme beaucoup d'entre vous, que ce que nous vivons aujourd'hui est un moment très difficile et qu'à ce titre nous ne devons pas être divisés. Quand on vit ce type de situation, où des agents craquent, il faut surtout se serrer les coudes et faire en sorte de trouver des solutions « ad hoc ». Mais, on y reviendra. Cette situation est inacceptable, l'heure est au

recueillement. Ce que nous demandons surtout, c'est de mettre en place des mesures permettant d'enrayer « ce mal » qui nous ronge et qui n'est pas récent. En effet, nous avons fait un colloque l'année dernière sur la déshumanisation des liens professionnels et nous avons eu plus de 60 agents. La Région a subi une transformation importante dans ses effectifs. Ce changement a eu un impact sur la « culture-Région » sur lequel nous devons réfléchir pour rétablir les fondamentaux et retrouver des bases beaucoup plus solides

Comme dit précédemment, FO, lors de son colloque, avait évoqué le mal-être au travail et la question de la déshumanisation des liens professionnels. Effectivement, de nombreux collègues sont malheureusement fragilisés au siège comme dans les lycées. Il faut donc se poser les vraies questions. Pourquoi le sont-ils ? Qu'avons-nous mis en œuvre ? Que devons nous mettre en place pour que les fondamentaux de l'écoute, de l'humain, du respect ne soient plus galvaudés, voire « gommés » dans nos relations professionnelles à la Région ? À Force ouvrière, nous disons « Assez de réaction ! ». Nous demandons, nous exigeons des actions. Il nous appartient à tous ici présents de remettre de l'humain, du respect de l'autre et de l'écoute au cœur de nos métiers, de notre vie professionnelle. Nous sommes toutes et tous concernés et nous avons tous, y compris les organisations syndicales, à balayer devant notre porte. Alors balayons ensemble dans une approche constructive, si vous le voulez bien ! Je ne reviendrai pas sur les propositions que FO avait faites au dernier CHS – elles ont été évoquées tout à l'heure – mais je reviendrai sur la proposition pour laquelle un certain nombre d'agents du siège comme des lycées nous ont sollicités. Ainsi, ils demandent, un acte fort, tangible, montrant que nous avons tous décidé de prendre à bras-le-corps ce mal, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui nous ronge.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est une déclaration commune collégiale actant la décision du CHS, de ce jour, de mettre en place immédiatement une cellule de veille permanente, d'écoute et d'action, et de discuter sur le bien-être au travail. D'aucuns nous diront qu'il faut attendre, qu'il ne faut pas se précipiter, qu'il y a un groupe de travail que M. THORNARY va mettre en place (il devrait se mettre en place prochainement), qu'il faut attendre le résultat du bilan social qui va démarrer vers fin juin. Mais le temps que ce bilan social se fasse, il faut prévoir des relais. Nous, on pense qu'attendre c'est enterrer le problème, c'est laisser encore une fois le mal nous ronger et c'est un peu une négation des réalités. Nous pensons aussi que c'est œuvrer pour la fracture sociale. Ainsi, nous pensons que tous et toutes, et en particulier nos dirigeants : « vous, Madame la présidente, Madame SABBAN », vous avez le sens du social, de l'écoute, du respect de l'autre. Et nous vous faisons confiance pour agir en conséquence. Merci de votre écoute.

Mme La Présidente- Je vous remercie pour votre intervention. Je donne la parole à Monsieur Jean-Michel THORNARY.

Jean-Michel THORNARY- Je vous en remercie, Madame le Présidente. Juste quelques mots. D'abord, pour m'associer au début de l'intervention de Jacques DUFRESNE sur le fait que l'objectif est d'être ensemble, d'être capable de solidarité et de recueillement dans ces moments difficiles envers les proches de l'agent et ses collègues de travail, qui sont dans une situation psychologique fragile. Il y a lieu de mettre en exergue le travail du médecin de prévention et des agents de l'antenne qui essaient de prendre en charge ces situations difficiles. A ce titre, nous avons besoin d'être tous ensemble autour de ces agents.

Ensuite, je m'associe plus que fortement aux paroles, fortes, de Michel PRUD'HOMME pour vous demander de réfléchir au fait que ce sont vos collègues qui sont dans les antennes ; ce sont des collègues avec lesquels vous avez travaillé et avec lesquels

vous continuez de travailler; ce sont vos collègues qui sont aussi dévoués que nous tous pour le bien-être de l'ensemble du personnel de cette Région. Ces collègues-là sont totalement dédiés à leur activité, à leur responsabilité ; et je souhaite et exige qu'on les respecte dans leur travail, dans leur humanité et dans la qualité des relations qu'ils construisent et qu'ils essaient de construire. Ce n'est pas toujours facile ni pour les agents dans les lycées, ni pour ceux qui sont dans les antennes compte tenu du nombre d'agents. Ce sont des agents qui font de leur mieux. J'assure que nous nous impliquons totalement dans la recherche de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des agents de la Région, qu'ils soient au siège ou qu'ils soient dans les lycées.

J'essaie de me projeter dans l'avenir et de voir comment on peut faire évoluer les choses. J'ai pris déjà un certain nombre de décisions. Isabelle MOREL pilote un groupe de travail que j'ai mis en place, dont la thématique est précisément celle que vous souhaitiez et que je souhaite que l'on travaille : celle du mal-être au travail, de la recherche d'un mieux-être au travail. Et pour ça, je laisse l'ensemble des participants à ce groupe de travail (une vingtaine de personnes) libres de la réflexion qu'ils vont conduire. Ça viendra accompagner la réflexion des organisations syndicales. Je compte aussi beaucoup sur le travail que l'on doit faire cette année avec l'UPRH dans la définition du plan de formation. Dans le plan de formation et dans les axes stratégiques qui doivent être mis en place, il y a les risques psychosociaux, l'identification de ces risques, l'identification des situations délicates. C'est pourquoi, la formation du plus grand nombre à l'identification de ces risques et à la prévention de ceux-ci, me semble être un élément de nature à améliorer la situation au sein de notre collectivité.

Enfin, Jacques DUFRESNE y faisait aussi référence, l'audit social est lancé à la demande de la Vice-présidente et du Président. Du fait de la soumission de l'audit social aux règles de la commande publique, sa mise en œuvre effective prend du temps. Il faudra, dès lors, attendre l'automne pour avoir des préconisations de l'audit. Je compte beaucoup sur cet audit qui, grâce aux éléments de diagnostic apportés par des spécialistes en la matière, nous permettra d'enrichir le travail que nous aurons à effectuer et les décisions que nous aurons à prendre pour changer les choses.

Pour conclure, Michel PRUD'HOMME a pris la responsabilité d'une réflexion, relative aux problématiques de santé et de bien-être au travail, pour répondre aux diverses sollicitations des organisations syndicales, dans le cadre d'un projet de réorganisation de l'unité des ressources humaines. En s'inscrivant dans l'avenir, je pense qu'ensemble, on doit pouvoir changer les choses. Nous sommes dans une période de crise économique qui peut pousser certains agents au choix de solutions inacceptables. Nous allons, cependant, essayer de construire des réponses à ces situations que nous rencontrons au sein de l'administration régionale, qui ne sauraient être exclues d'un contexte général public ou privé.

Mme La Présidente- Je vous en remercie. Je crois que nous en avons terminé avec le tour de table. Madame Fanny ROUSSEAU-MOUSSET, je vous donne la parole à une seule et unique condition : que vous restiez sur l'ordre du jour. Si vous ne restez pas sur l'ordre du jour, je vous fais sortir de la salle.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Je n'interviendrais que sur l'ordre du jour, Madame.

Mme La Présidente- Je vous donne la parole mais restez sur l'ordre du jour.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Je tenais à préciser que le SYNPER demande, depuis 2006, une cellule d'écoute neutre en CTP et en CHS. Par ailleurs, lors de la présentation

faite par les médecins sur les risques professionnels, j'avais demandé « pourquoi les risques psychosociaux n'étaient-ils pas inscrits dedans ? ». Mme MOREL doit s'en souvenir, j'évoquais déjà tous les agents qui nous appelaient à l'aide. M. THORNARY était aussi présent. Il m'a été répondu que ma question n'était pas cohérente, j'avais été stigmatisée. Néanmoins, quand M. DUFRESNE fait la proposition, il reçoit évidemment toute l'écoute qu'on lui doit. Nous, nous l'avons fait plusieurs fois depuis 2006. On nous a dit Mme HIRIGOYEN a fait une convention avec la Région. Voilà, ce que je souhaitais exprimer. Je précise que je n'ai jamais dit quoi que ce soit contre les antennes et je n'ai jamais stigmatisé le personnel des antennes. Franchement, là c'est de la mauvaise foi. Merci.

Mme La Présidente- Je donne la parole à Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD.

Jean-Philippe DAVIAUD- Je vous en remercie, Madame la présidente. Je voulais m'adresser à vous en tant qu'élu et représentant de mes collègues ici dans cette instance, pour vous dire qu'évidemment et surtout s'agissant d'une majorité de gauche, les élus ne peuvent être que concernés par cet événement, et particulièrement dans des cas tragiques comme celui-ci. Je rebondirai sur ce que vient de dire M. THORNARY, qui me paraît justifié. Ainsi, et malheureusement, beaucoup de Français sont dans ce genre de situation et vivent des périodes extrêmement compliquées. Malheureusement parmi les milliers d'agents que compte la Région, il y en a qui sont dans des situations extrêmement sérieuses. Je ne veux pas, en disant cela, nier les difficultés liées aux conditions de travail, qui ont été rendues plus malaisées, après l'arrivée massive des agents des lycées dans les effectifs de la Région. Pour autant, je ne voudrais pas que l'on présume systématiquement, dans le diagnostic de diverses situations comme celle d'aujourd'hui, que ce sont les conditions de travail qui sont la conséquence de ces événements et que l'administration de la Région en est responsable. De surcroît, j'ai le sentiment que nous avons une administration régionale qui a conscience d'un certain nombre de difficultés et qui essaie de trouver des solutions pragmatiques et efficaces. Pour finir, je tenais à affirmer, au nom des élus que je représente ici, notre totale solidarité à cette administration.

Mme La Présidente- Je vous en remercie. Je souhaiterais dire quelques mots avant de clôturer ce CHS. Monsieur MARE vous souhaitiez intervenir ?

Dominique MARE- Oui. Je vous remercie. Je souhaitais, si vous le permettez, que nous terminions l'ordre du jour.

Mme La Présidente- Oui, en effet.

Dominique MARE- Parce qu'il faut que nous nommions la commission d'étude avec un membre de l'administration et d'un membre des organisations syndicales pour lequel d'ailleurs nous proposons, Mme Élisabeth MAZALTOV, qui non seulement est dans l'Unité lycées, mais aussi a l'habitude de ces questions.

Mme La Présidente- J'allais justement en parler dans ma conclusion.

Dominique MARE- Alors autant pour moi.

Mme La Présidente- Je pensais même aller un peu plus loin parce que l'heure est importante. Je remercie d'ailleurs les organisations syndicales qui ont fait des propositions constructives, notamment pour un CHS extraordinaire. Un CHS qui prendra date pour une raison bien simple : c'est que depuis quelques mois beaucoup de choses ont été dites, et je crois qu'il est urgent désormais d'agir. Nous avons depuis des années réussi l'intégration des agents des lycées et, pour ce faire, il a fallu que l'administration régionale s'adapte à l'arrivée massive des agents des lycées et il a fallu tenir compte de leur profil sociologique.

Nous avons fait en sorte d'améliorer le circuit de l'information. Il n'est peut-être pas encore assez au point, je vous l'accorde, mais il a déjà progressé du fait de l'arrivée de l'informatique, de la mise à disposition de certains moyens. En outre, les référents qui se trouvent dans les antennes territoriales ont aussi changé la donne puisque – M. DUFRESNE l'évoquait tout à l'heure – la Région a changé, elle s'est agrandie, elle s'est amplifiée. Les unités territoriales ont donc modifié le circuit de l'information. De même, l'information est devenue massive, de part les courriers que vous, organisations syndicales, envoyez et par les agents qui écrivent directement aux élus - puisque moi j'en reçois aussi-, au président. Ils écrivent un peu partout quand ils sont aux abois concernant des situations très personnelles (pas simplement sur des notations qu'ils refusent ou des adaptations professionnelles qu'ils demandent). Dès lors, nous sommes conscients qu'il faille améliorer le circuit de l'information. Je pense que la cellule de veille permanente, proposée par Force ouvrière, est nouvelle dans sa tonalité. Elle est nouvelle dans sa tonalité parce qu'en l'an 2000, lors d'un colloque sur le harcèlement moral, nous avons mis en place une cellule qui permettait d'être à l'écoute des agents sur des situations liées au tabac, à l'alcool, à des situations familiales compliquées et aussi à des moments de déprime très forts pouvant mener ces hommes ou ces femmes à des conséquences irrémédiables. Donc nous avons mis cette cellule en place. Nous avons tenu cette convention avec Mme HIRIGOYEN. A l'époque, il y avait 1 100 agents à la Région. Aujourd'hui nous sommes 11 000 agents. La situation n'est plus du tout la même et il faut s'adapter. Et ça ne se fait pas instantanément. Dès lors, la faute ne pourrait être rejetée ni sur l'administration, ni M. PRUD'HOMME, ni sur les référents dans les unités territoriales. Il a fallu et il faut encore s'adapter. Je pars du principe qu'aujourd'hui nous avons dans les quatre unités territoriales des médecins et des référents en place. Je propose qu'il y ait un groupe de travail que je présiderai avec les RH, les référents de chaque unité territoriale, les médecins de prévention, pour mettre en place une cellule permanente avec un psychologue ou un psychiatre. En effet, je ne suis pas capable de repérer quelqu'un qui, demain, déciderait de se donner la mort. Si vous en êtes capable, Madame ROUSSEAU-MOUSSET, dites-le nous au lieu d'écrire des choses qui sont inadmissibles.

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- Je n'ai jamais dit ça.

Mme La Présidente- Vous avez parlé de M. MARTELLI dans la présente lettre. Ce que vous dites est un scandale. Et je vais remettre ce courrier à la disposition des membres du CHS, dans lequel vous dites que cet agent vous a signalé que sa tentative de suicide faisait suite à la non-prise en considération de son reclassement. Comment pouvez-vous écrire des choses pareilles ? Vous savez que le suicide c'est quelque chose de grave ? On ne joue pas avec ça !

Fanny ROUSSEAU-MOUSSET- C'est vous maintenant qui en parlez.

Mme La Présidente- Je vous rappelle que vous avez demandé à ce que le sujet soit abordé.

Par ailleurs, je propose que l'on réunisse sous la présidence de l'Exécutif les quatre référents des antennes, les médecins qui suivent ces questions, Mme MOREL, une psychologue, qui arrive à temps complet à la Région et un représentant par organisation syndicale. La CGT nous a proposé Mme MAZALTOV. Je suppose que M. DUFRESNE et vous Madame, vous nous proposerez la personne qui vous représentera. Et je souhaiterais qu'un CTP, peut-être fin juin ou à la rentrée, puisse être organisé.

Je souhaiterais conclure par deux questions : Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ? Et que devons-nous faire ? Vous avez fait des propositions qui nous permettront de mettre en place des projets. Je souhaiterais que l'on passe réellement et de manière collective dans « le faire », pour éviter d'organiser des CHS extraordinaires relatif à des questions aussi dramatiques que le suicide et discuter peut-être des moyens de prévention, permettant aux

agents d'éviter de se mettre dans de telles situations ou de vivre des situations pareilles. Voilà. Monsieur ANGOL, vous souhaitiez prendre la parole ?

Jean-Claude ANGOL- Oui. Juste une question au sujet des collègues qui sont restés dans cet établissement. Dans l'avenir, s'ils veulent quitter l'établissement suite à cet événement, quelles seront les dispositions mises en œuvre ? Est-ce qu'ils vont pouvoir avoir une mutation ?

Caroline GODINOT- Comme il vous l'a été dit, on les a rencontrés la semaine dernière et on leur a proposé un certain nombre de rendez-vous dans les antennes. Bien entendu si l'un d'entre eux souhaite faire une mobilité, on sera présent pour les accompagner en priorité.

Mme La Présidente- Je vous remercie, Je vais clôturer ce CHS. Monsieur MARE, avant de clôturer ce CHS, vous désiriez intervenir.

Dominique MARE- Oui. Je vous remercie. Je parlais tout à l'heure dans mon intervention de la commission d'enquête qui doit systématiquement clôturer un CHS extraordinaire sur un suicide sur le lieu de travail. De ce fait, j'attends que cette commission d'enquête puisse s'enrichir d'un médecin, d'un agent de l'Inspection générale de la Région Ile-de-France (IGRIF), des experts qu'elle souhaite avec un membre de l'Exécutif et un membre au titre des organisations syndicales. Votre commission de réflexion est la bienvenue. Néanmoins, le présent CHS extraordinaire, relatif à un suicide sur un lieu de travail, doit se conclure ou en tout cas doit avoir comme point à son ordre du jour, la constitution de cette commission d'enquête qui d'ailleurs n'est créée que pour le suicide de la personne concernée par ce CHS. À chaque CHS extraordinaire, cette commission d'enquête doit être validée.

Mme La Présidente- Je prends en compte votre proposition. Simplement il faudrait déjà que les organisations syndicales nous proposent une personne. L'Exécutif proposera aussi une personne.

Dominique MARE- Je n'ai pas vu de réaction.

Mme La Présidente- Pour l'instant, je n'ai pas posé la question, donc je vais la poser, tout le monde est d'accord pour que Mme MAZALTOV soit la représentante des organisations syndicales.

Dominique MARE- Un membre... du CHS...

Mme La Présidente- Oui. Vous ne me laissez pas finir. Mais nous parlons de deux choses différentes. Vous, vous parlez de la commission d'enquête, moi je parle de la cellule permanente d'écoute sur laquelle M. DUFRESNE a fait une proposition et à laquelle j'ai apporté une réponse.

En ce qui concerne, la commission d'enquête, si l'ensemble des organisations syndicales se retrouve derrière le nom de Mme MAZALTOV, nous l'inscrivons pour cette commission d'enquête et je communiquerai à l'administration, après avoir vu les élus membres du CHS, le nom d'un élu pour cette enquête. M. Jean-Michel THORNARY, vous voulez dire quelque chose ?

Jean-Michel THORNARY- Oui, je rajouterai juste un mot pour vous dire que l'enquête dont vous parlez, Monsieur MARE, sera originale dans la mesure où les enquêteurs, enfin les membres du CHS, n'ont pas la possibilité juridique d'aller faire une enquête dans le lycée puisque l'EPL n'est pas le siège. Les représentants de notre CHS n'ont pas compétence pour aller dans l'EPL. Donc les deux personnes dont nous parlons auront évidemment accès à tout ce qui sera fait par le CHS de l'EPL comme les investigations qui auront été demandées par le proviseur de l'établissement. Donc, si vous êtes d'accord, ils seront rapporteurs auprès du CHS

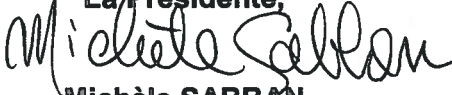
de tout ce qu'ils auront pu récolter comme informations de ceux qui sont en charge de l'enquête au sein de l'EPLÉ.

Dominique MARE- J'imagine que le commissaire concerné acceptera...

Mme La Présidente- Comme vous l'a signifié M. THORNARY, l'enquête se fera via les éléments que l'on vous communiquera.

Il n'y a pas d'autre demande d'interpellation ? Je vous remercie de votre présence. Nous ferons suite aux propositions que j'ai faites par courrier de façon à ce que ça soit acté. Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de semaine.

La séance est levée à 10h30.

La Présidente,

Michèle SABBAN

Le secrétaire,

Amadou FALL

Le secrétaire adjoint,


Marc MICHAUD